

(1)

(N° 81.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1852.

Établissement d'un droit de sortie : 1° sur les lapins; 2° sur les peaux
de lapins, de lièvres, etc.

(Pétition du sieur Motte-Schierics, analysée dans la séance du 24 novembre 1852.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE⁽¹⁾, PAR M. VISART.

MESSIEURS,

Les droits de sortie sur les objets cités à l'entête de ce rapport blesseraient également les principes admis pour nos droits de douane et les intérêts de l'agriculture; votre commission de l'industrie, ne pouvant, par conséquent, appuyer la demande du pétitionnaire, a l'honneur de vous proposer le dépôt de son adresse au bureau des renseignements.

Le Rapporteur,

F. VISART.

Le Président,

F.-A. MANILIUS.

(1) La commission est composée de MM. MANILIUS, *président*, LOOS, LESOINNE, VAN ISECHEM, VISART, DAVID, ALLARD, DE LA COSTE et MOXHOX.